

### RÈGLEMENT

- La Ville de Maisons-Laffitte organise une exposition collective ouverte à toute forme d'expression artistique : peinture, sculpture, collage, gravure, photographie, vidéo, art digital ou numérique, installation... à la condition qu'il s'agisse d'œuvres originales et récentes.
- Les artistes s'inscrivent à titre individuel. Les agents, galeristes, associations... représentant un ou plusieurs artistes ne peuvent y participer.
- La sélection des œuvres se fait en deux temps : d'abord sur dossier puis, pour les artistes retenus, à la suite d'une présentation de leur œuvre devant le jury.
- La première étape concerne l'**envoi d'un dossier** (papier ou numérique) contenant **obligatoirement** :
  - Des visuels montrant jusqu'à 5 de vos œuvres,
  - La fiche de candidature, ci-jointe, dûment remplie.
  - Une note d'intention présentant votre travail plastique et/ou votre parcours et démarche artistiques tenant sur une page, format PDF, avec en en-tête votre nom d'artiste et en bas de page vos coordonnées (accessible au public de l'exposition). Cette page sera intégrée, telle quelle, au catalogue artistes du salon des arts.

La date limite du retour des dossiers est fixée au **lundi 22 septembre 2025**. Le cachet de la poste faisant foi, dans le cas d'un envoi postal.

- Le jury se réunira ensuite le **samedi 11 octobre 2025**, afin d'étudier tous les dossiers. Qu'ils soient présélectionnés ou non, à l'issue de la sélection, tous les artistes seront tenus informés du résultat, par mail.

• **Les artistes présélectionnés** seront invités à présenter leurs œuvres au jury en matinée ou après-midi le **samedi 8 novembre 2025** au Centre Montesquieu, 9 avenue Desaix - 78600 Maisons-Laffitte.

Les artistes qui seraient dans l'impossibilité de se présenter devant le jury le samedi 8 novembre peuvent venir déposer leurs œuvres :

- Le vendredi 7 novembre, sur rendez-vous, au centre Montesquieu.

Un **chèque d'inscription de 25 €**, libellé à l'ordre de « Régie recettes culturel Maisons-Laffitte », sera à nous remettre obligatoirement le jour du dépôt de vos œuvres. Dans le cas où votre travail ne serait pas retenu, ce chèque vous serait alors rendu.

**Pièces constitutives et obligatoires :** note d'intention pour le catalogue artistes, ingénierie de montage et contraintes liées à l'œuvre (dimension, structure, ancrage.)

Un système d'accrochage, cohérent avec le poids de l'œuvre, doit être obligatoirement prévu par l'artiste.

- Le jury sélectionne une à trois œuvres (maximum) par artiste. Les œuvres non sélectionnées sont reprises à la suite de la délibération ou à titre exceptionnelle sur rendez-vous.
- Les décisions du jury sont souveraines et ne peuvent être remises en cause.
- Un carton d'invitation, valable pour deux personnes, sera remis à tous les artistes exposés, leur présence étant vivement souhaitée lors du vernissage.
  
- Le vernissage aura lieu le **samedi 15 novembre 2025, à 19h00.**

Les prix remis seront :

- Le prix de la Ville doté d'un chèque d'un montant de 600 €
- Le prix du Jury doté d'un chèque d'un montant de 200 €
- Le prix de l'Innovation doté d'un chèque montant de 200 €
  
- Pendant toute la durée de la manifestation, la Ville de Maisons-Laffitte assure les œuvres.
  
- Lors de l'exposition, en cas de vente, un prélèvement de 20 % sur le prix affiché de l'œuvre sera effectué au bénéfice de la Ville. Merci de prendre en compte cette information pour décider vos prix de vente.

# LES INFORMATIONS À RETENIR

Date limite d'envoi du dossier : lundi 22 septembre 2025.

## LA SÉLECTION :

### **Pour les artistes présélectionnés pour le second jury :**

Jury : samedi 8 novembre 2025, sur rendez-vous (tranche horaire communiquée par mail), au Centre Montesquieu.

#### • **Pour les artistes non-retenus :**

##### Retrait des œuvres :

- Prioritairement à l'issue du passage devant le jury le samedi 8 novembre
- Sur rdv en cas d'extrême impossibilité.

#### • **Pour les artistes retenus :**

##### Retrait des œuvres :

- A la clôture de l'exposition, le samedi 6 décembre, entre 18h et 20h
- Le mardi 9 décembre, sur rendez-vous.

## L'EXPOSITION :

Invitée d'honneur : Veronique Sudry

Vernissage : le samedi 15 novembre 2025, à 19h00.

Jours et horaires d'ouverture : du 16 novembre au 06 décembre 2025.

Du mardi au dimanche, de 14h à 18h, jusqu'à 20h le jeudi. Fermé le lundi.

Lieu : Centre Montesquieu, 9 avenue Desaix - 78600 Maisons-Laffitte.

## NOUS CONTACTER :

Ville de Maisons-Laffitte

Service culturel

39, avenue de Longueil

78600 Maisons-Laffitte

Amélie Frescal : 01 34 93 12 81

amelie.frescal@maisonslaffitte.fr

Ville de Maisons-Laffitte  
Service culturel  
39, avenue de Longueil  
78600 Maisons-Laffitte  
[centre.culturel@maisonslaffitte.fr](mailto:centre.culturel@maisonslaffitte.fr)

# 17<sup>e</sup> SALON DES ARTS

Du 16 nov. au 06 déc. 2025

Contact : Amélie Frescal  
[amelie.frescal@maisonslaffitte.fr](mailto:amelie.frescal@maisonslaffitte.fr)  
TEL : 01 34 93 12 81

## FICHE DE CANDIDATURE à retourner avec votre dossier avant le lundi 22 septembre 2025

Madame  Monsieur

NOM (en majuscules) : .....

Prénom : .....

Nom d'artiste (facultatif) : .....

Adresse complète : .....

CP : ..... Ville : .....

 : ..... Mail : .....

Numéro de Siret..... Vos œuvres sont-elles déjà assurées ?    oui    non

Merci d'écrire lisiblement, ces éléments figurants sur le catalogue et les cartels.

Œuvres*	Titres*	Technique(s) employée(s)	Dimensions
n°1			
n°2			
n°3			
n°4			
n°5			

\*Merci d'indiquer obligatoirement le chiffre ou le titre de votre œuvre derrière chaque visuel, dans le cas d'un dossier papier, ou dans le nom du fichier, dans le cas d'un envoi numérique.

Œuvres	PRIX DE VENTE SALON (Commission 20% comprise)	PRIX ESTIMATION ASSURANCE
n°1		
n°2		
n°3		
n°4		
n°5		

J'atteste avoir pris connaissance et approuvé le règlement du 17<sup>e</sup> Salon des Arts.

Date :

Signature :

*Les renseignements fournis dans ce formulaire sont nécessaires pour permettre l'organisation du Salon des Arts 2024. Ils font l'objet d'un traitement par la Ville de Maisons-Laffitte. Les informations sont destinées aux agents du service culturel de la Ville. Les données sont conservées jusqu'en novembre 2025. Pour exercer vos droits Informatique et Liberté (droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de limitation), vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de la Ville en écrivant à [dpo@maisonslaffitte.fr](mailto:dpo@maisonslaffitte.fr)*